

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Une injustice intergénérationnelle

Le retard de Québec à augmenter les taux de cotisation à la Régie des rentes du Québec (RRQ) aura entraîné une véritable iniquité intergénérationnelle, estime Yves Trudel, professeur à l'Université de Sherbrooke.

CAROLINE PAILLIEZ

Agence QM

« Les citoyens qui ont pris leur retraite dans les années 1970 ont connu un taux de rendement nettement supérieur à celui des citoyens qui prennent leur retraite actuellement », a-t-il déclaré, lors du congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS). Selon le chercheur, ces personnes ont cotisé durant une très courte période de temps et ont bénéficié de prestations très généreuses.

« Les intentions étaient honorables à l'époque. La pauvreté parmi les personnes âgées était bien plus problématique que maintenant. Le gouvernement a souhaité compléter au manque de revenu en donnant des prestations plus importantes », a-t-il expliqué.

La Régie des rentes du Québec est entrée en fonction en 1966. Le

taux de cotisation de l'époque, à partager entre employeur et employé, était de 3,6 %. Il n'a commencé à augmenter qu'au début des années 1990, pour culminer à 9,9 % en 2003.

« Si nous n'augmentons pas les taux, la Régie sera incapable de payer les prestations en 2039. Les taux vont donc devoir encore se hausser à 10,80 % dès 2017. Mais, ces taux seront très souvent recalculés, a précisé M. Trudel. La performance des investissements de la Régie et le profil démographique dicteront les règles. »

Selon le professeur, la Régie a très tôt suggéré aux politiciens d'augmenter les taux pour pallier le manque de fonds. Parce que cette mesure est très impopulaire, ceux-ci auraient décidé de faire la sourde oreille. « Or, plus les taux de cotisation augmentent tard, plus la réserve se détériore et plus le taux de rendement diminue. »

Investir pour soi-même ?

Certains actuaire s'insurgent contre une hausse des taux de cotisation de la Régie des rentes. « Plutôt que d'augmenter les taux, le gouvernement devrait laisser les citoyens investir là où c'est



profitable », a répliqué Jean-François Robert, actuaire et chargé de cours à l'Université de Sherbrooke.

Selon l'actuaire, cotiser à la Régie des rentes est bien moins avantageux que de placer cet argent dans un CELI, notamment à cause de l'imposition des prestations.

« C'est sûr que la hausse des taux de cotisation présente de nombreux désavantages. Comme la cotisation se partage entre les employeurs et les employés, cela réduit notamment la compétitivité des entreprises », a ajouté M. Trudel.

« Nous n'avons, cependant, pas le choix d'en arriver là, a assuré le professeur Trudel, ne serait-ce que pour payer les prestations actuelles.

HAUSSE DU TAUX DE COTISATION

1966 :	3,6 %
2003 :	9,9 %
2017 :	10,8 %